

DECISION DU PRESIDENT N°2025-003-DP

Objet : Concours financier de la Région dans le cadre du Financement Nos Territoires D'abord – réalisation d'une étude pré-opérationnelle de requalification de la zone d'activité de Cadenet

Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté territoriale Sud Luberon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 2122-23,
Vu la délibération n°2024-004 du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoirs au Président de la communauté de communes pour la sollicitation de subventions,

Considérant ce qui suit :

COTELUB, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et de gestion des zones d'activités communautaires, s'engage en faveur de l'attractivité de la zone d'activité des Meillères située à Cadenet et souhaite réaliser une étude visant à identifier les potentiels de requalification,

Dans ce contexte, COTELUB peut solliciter une subvention de la Région PACA,

DECIDE

Article 1 De solliciter le concours financier de la Région PACA dans le cadre de l'appel à projet à hauteur de 20 000 € soit 70 %.

Article 2 De définir le plan de financement du projet comme suivant :

Etude requalification zone d'activité	45 715 € HT	
FINANCEMENT SOLLICITE	TAUX	MONTANT
REGION	44 %	20 000 €
Autofinancement COTELUB	56 %	25 715 €

Article 3 De dire que cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa plus prochaine séance.

Article 4 De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 5 De charger Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et Madame la Trésorière de Pertuis.

Fait à La Tour d'Aigues, le 20 JAN. 2025
Robert TCHOBDRENOVITCH
Président de la Communauté de communes
Sud Luberon